

Melun, le 13 juillet 2016,

### DECLARATION LIMINAIRE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°2 MOUVEMENT LOCAL

M. le Président,

Ces derniers mois sont marqués par les symptômes qui annoncent inévitablement, outre ses faiblesses, une contestation du système libéral sur fond de crise démocratique.

Les crises économiques qui touchent tous les pays, qu'ils soient en Europe ou ailleurs, attestent de la fébrilité avérée d'un système en crise systémique mais qui impose toujours ses dogmes.

Les choix libéraux qui sévissent en France, mis en œuvre par les gouvernements successifs, remettent en cause le système social qui est le nôtre.

Les mobilisations autour de la loi « travail » illustrent totalement le rejet des citoyens d'une régression des droits et des acquis des salariés. Solidaires Finances Publiques dénonce une politique rendant le travail éphémère, et qui en organisant une véritable régression sociale fait le choix d'une insécurité permanente.

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est indispensable. Elle doit avoir pour objectif, dans toutes ses orientations, la prise en compte de l'humain et éviter toutes les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme. Cette politique ne peut pas continuer à dénigrer les fonctionnaires et le service public, vecteurs déterminants du « bien vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

A la DGFIP :

Depuis 2002, année après année, les gouvernements successifs ont tous pris des mesures qui n'ont cessé d'affaiblir la DGFIP.

- Tous ont mis en avant les qualités des agents des finances publiques, ont vanté les résultats de la DGFIP, et ont feint d'ignorer une réalité dont ils étaient pourtant parfaitement informés : hausse des charges de travail, complexité croissante du travail, dégradation inquiétante des conditions de vie au travail, baisse de la qualité du service public

- Tous ont promu le numérique, présenté comme un moyen de dégager des gains de productivité et d'améliorer les missions, alors que cela n'a pas endigué la hausse de la charge de travail, et se retourne contre les usagers sommés de déclarer ou de payer sur internet.

- Tous ont profondément déstructuré notre administration : réformes dans l'ex-Direction générale des impôts comme dans l'ex-Direction générale de la comptabilité publique, création de la DGFIP en 2008, restructurations des services de la DGFIP, suppressions des trésoreries de proximité, regroupement de services...

- Tous ont réduit les effectifs de la DGFIP : plus de 35 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, soit plus d'un quart des effectifs et 550 emplois supprimés sur la même période à la DDFIP77.

- Circonstance aggravante dans les choix budgétaires des gouvernements : la reconnaissance des agents est réduite à la portion congrue. Les promotions internes sont en chute libre et les régimes indemnitaires stagnent.

**Pour Solidaires Finances Publiques, il y a urgence à agir !**

La DGFIP est en danger. Les missions et les agents souffrent, les usagers sont victimes de l'affaiblissement et de l'éloignement du service public, ... Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre le plan de destruction de la DGFIP, voulu et assumé par le Directeur général à travers ses lignes directrices.

Des actions ont débuté dans certaines directions : dans le Cher, en Lozère, dans l'Aude, le Gard, le Puy de Dôme, les Pyrénées Orientales, à la Réunion, dans l'Eure, le Val de Marne, à Paris...

Elles sont appelées à s'amplifier. **Ce combat est légitime et il sera mené !**

Solidaires Finances Publiques revendique des mesures d'urgence visant à renforcer la DGFIP et ce sans délai :

- Stopper les suppressions d'emplois et établir un plan pluriannuel de recrutement pour renforcer la DGFIP. Solidaires Finances Publiques dénonce également la décision du Directeur Général de ne pas appeler les listes complémentaires des concours A et B, et de limiter à 400 le nombre d'appels sur la liste complémentaire C.

- Décider un moratoire sur les restructurations et engager une réflexion sur l'accès au service public, son implantation et sa couverture territoriale.

- La reconnaissance et les droits des agents doivent enfin être de véritables priorités. Il en va notamment des règles de gestion. Solidaires Finances Publiques s'opposera à toute tentative de déréglementation et de régression en la matière.

- De la même manière, la perte de pouvoir d'achat est inacceptable. De ce point de vue, un plan de promotions internes ambitieux, une revalorisation des régimes indemnitaires et des remboursements de frais sont des mesures légitimes et nécessaires. Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à toute modulation individuelle de la rémunération.

#### S'agissant du sujet de cette CAP :

Solidaires Finances Publiques rappelle que la mutation doit être choisie par les agents et non contrainte par les déstructurations de services décidées par la Direction Générale et les directions locales. Les problématiques soulevées précédemment sont illustrées parfaitement dans notre direction. Les réorganisations, destructions de services entraînent la mobilité forcée de nombreux collègues

Solidaires Finances Publiques réaffirme sa détermination à voir appliquer, pour l'ensemble des agents, l'affectation la plus fine possible dès le mouvement national.

#### Concernant le mouvement local de la DDFIP 77

-Nous constatons qu'il reste 24 emplois B vacants à l'issue du projet de mouvement local. Nous souhaitons connaître le nombre d'ALD sur la DDFIP 77 ainsi que leur affectation au 1<sup>er</sup> septembre, et ce avant l'examen du mouvement local en séance. Concernant les détachements, Solidaires Finances Publiques 77 demande également la communication de tous les contrôleurs « détachés », et pas seulement ceux du mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Solidaires Finances Publiques 77 veut être en capacité de mesurer la force de travail dans chaque service. C'est un minimum de transparence que vous devez aux représentants des personnels.

Par ailleurs, les agents, en surnombre après les suppressions de poste décidées en CTL, ne sont pas informés, malgré des réunions sur les mutations organisées par l'administration, de leur obligation de souscrire une fiche de vœux. Cette absence d'information est une marque de déconsidération envers les agents notamment au regard de leur droit.

-En tant que représentants du personnel, les agents attendent de nous un deuxième regard sur le mouvement local. Cependant, pour ce faire, il nous faut à minima une information supplémentaire sur le tableau « projet de mouvement local des agents » : l'affectation actuelle des agents. Sans ce renseignement il nous est impossible de savoir quel poste est libéré par l'agent muté localement et pourrait être obtenu par un autre.

-De plus, nous rappelons le contenu des procès-verbaux prévu dans le guide de fonctionnement des CAP locales :

« S'il n'est pas obligatoire de rapporter l'intégralité des débats, le procès-verbal doit cependant être suffisamment précis pour permettre d'appréhender la réalité des échanges. »

Nous demandons donc que les PV soient désormais plus représentatifs des échanges.

Nous remercions les collègues du service RH pour leur disponibilité.